

Fédération d'Élevage du cheval de sport CH

Informations pour la saison de concours



But d'élevage

Le but est d'élever un cheval de sport qui fournit des performances au plus haut niveau en saut ou en dressage ou dans une autre discipline, possédant une bonne santé et un extérieur fonctionnel et esthétique.

Hauteur au garrot: Hauteur idéale 160 - 175 cm

Inscription des juments (RLG 3)

L'effectif en juments est réparti qualitativement dans les catégories Stud-book et Registre.

Catégorie Stud-book

Une jument est inscrite en catégorie Stud-book si elle répond aux critères suivants :

Age :	au moins 3 ans
Ascendance :	au moins 3 générations complètes prouvées
Hauteur idéale :	160 - 170 cm
Extérieur :	Moyenne des caractéristiques type, conformation et allures plus grande/égale à 5, mais aucune note en dessous de 4
Performance propre :	Moyenne des notes de la performance au test en terrain (saut en liberté, allures de base sous la selle) plus grande/égale à 5, mais aucune note partielle en dessous de 4 ou 3 classements au moins dans des épreuves sportives
Performance de la parenté :	Le père ou la mère sont ou pourraient être inscrits dans la catégorie Stud-book (valeur d'élevage en sport de performance).
Santé:	Les juments qui sont inscrites ou dont l'inscription est prévue dans la catégorie Stud-book doivent être en bonne santé. En cas d'apparition de problèmes de santé, la jument peut être rétrogradée de la catégorie Stud-book à la catégorie Registre.

Dans des cas fondés, la Commission d'élevage peut accepter une exception sur présentation d'une demande écrite.

Catégorie Registre

Les juments ne remplissant pas l'une des conditions pour la catégorie Stud-book ou ayant été rétrogradées pour raison de santé sont inscrites sur demande dans la catégorie Registre.

Pour la manifestation et la sélection pour l'accouplement dirigé, les meilleures juments, selon les critères de sélection mentionnés de la catégorie Stud-book, peuvent être annuellement communiquées et publiées. Elles seront honorées du **titre « Elite Suisse »**. Les détails sont réglés dans les modalités d'application. (Commande du formulaire à la gérance ou sous www.swisshorse.ch, ou remise par le secrétaire de concours).

Lors du concours des juments sélectionnées CH, les meilleures jeunes juments recevront le **titre de « jument sélectionnée »**. Cette sélection se base sur les résultats de l'appréciation de l'extérieur et de la performance. D'entente avec le propriétaire, les juments sélectionnées sont marquées au fer rouge d'une croix suisse sur le côté gauche de l'encolure (petit format). Vous recevez une prime exceptionnelle de la fédération de CHF 500.-.

Condition : un poulain de la jument jusqu'à l'âge de 8 ans sera identifié. La remise des primes sera faite automatiquement par la gérance, après la saison de concours, aux propriétaires actuels des juments concernées. Les détails sont réglés dans les modalités d'application.

Réglementations transitoires pour juments

Toutes les juments engagées dès le 1.1.1998 dans l'élevage Demi-sang CH (c.-à-d. saillies, resp. présentées pour l'inscription à un concours) seront classées en catégorie d'élevage II du Stud-book.

Tous les propriétaires de juments peuvent, au moyen d'une demande et sur présentation des documents concernant la performance propre resp. de la descendance des juments, faire catégoriser leurs animaux selon le nouveau règlement.

La Commission d'élevage est autorisée à édicter des décrets d'application y relatifs.

Les juments, présentées après le 1.1.1998 pour inscription, seront catégorisées selon les critères cités sous point RLG 3.

Inscription des juments (Modalités d'application - extrait)

3. Inscription des Juments dans la catégorie Stud-book / Registre

3.1 Inscription juments / limites

Selon les prescriptions du RLG 3 sont inscrites:

- les juments avec certification d'origine CH et carte d'identité CH
- les juments avec ascendance anglo-arabe, pur-sang anglais, les trotteuses
- les juments demi-sang des fédérations qui font partie de la WBFSH
- les juments d'autres populations avec autorisation spéciale de la commission d'élevage

Pour l'enregistrement à l'élevage des juments des races d'anoblissement (pur-sang anglais ou anglo-arabe) provenant de l'élevage suisse, le même tarif que les juments avec papier FECH est appliqué.

Les juments qui ne possèdent pas de papier FECH mais qui remplissent les conditions pour recevoir le titre „Elite Suisse“ profiteront du même tarif que les juments avec papier FECH pour l'activation à l'élevage. Les nouvelles juments d'élite seront prise dans la liste « Elite Suisse » après chaque actualisation.

3.2. Exigences de l'Extérieur

82 points selon le système actuel d'évaluation, à l'âge de 3 ans, sont les exigences minimales du RLG 3 (l'appréciation de l'extérieur n'est plus exigée pour l'inscription cf. point 4.5).

3.4. Exigences concernant les performances de la parenté

Quand le père ou la mère ne sont pas inscrits dans la catégorie Stud-book du Livre généalogique de la FECH, les exigences minimales sont remplies si :

- le père est approuvé à l'étranger ou
- la mère peut justifier les exigences minimales des performances propres selon RLG 3.4

3.3. Exceptions lors de l'inscription des juments dans la catégorie Stud-book

Des exceptions concernant les exigences pour l'inscription dans la catégorie Stud-book sont possibles concernant

- L'ascendance et l'extérieur, quand les performances propres au Niveau RIII/MI ou DP 11-14 sont présentes ou une classe d'élevage supérieure peut être démontrée;
- Les performances propres ou de parenté pour les juments de race d'anoblissement;
- Les performances propres, quand les performances de parenté comptent au moins 2,5 points selon la table pour le décompte des points de valeur d'élevage des juments.

Résumé de la saison des concours (sans test en terrain)

<p>poulains 1/2 année (avec la mère)</p>	<p>⇒ Appréciation facultative</p> <p>L'identification sous la mère est obligatoire.</p> <p>3 possibilités:</p> <p>1. Concours dès 20 poulains; identification, marquage au fer et appréciation avec les 3 notes Type/Extérieur/Allures</p> <p>2. Identification centrale dès 20 poulains; identification seule et marquage au fer, sans appréciation</p> <p>3. Identification à domicile identification seule et marquage au fer, annonce au secrétaire de concours.</p>
<p>Cas spéciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle inscription des juments à l'élevage (étranger, juments de sport) avec ou sans poulain au pied • Marquage de chevaux CH plus âgés contre présentation de l'original du papier d'identification
<p>Frais</p>	<p>⇒ par poulain identifié Fr. 180.- (Identification + Certificat d'origine + Passeport + Acte de propriété) Encaissement par le syndicat, puis remis au secrétaire de concours <i>Le supplément pour la carte d'identité ou la carte d'identité de croisement (Fr. 100.-) est facturé par la gérance directement au propriétaire.</i></p> <p>⇒ Identification à la ferme (en supplément) Fr. 150.-; Fr. 50.- dès le deuxième poulain du même propriétaire Encaissement par le secrétaire de concours avec les frais de chaque poulain identifié</p> <p>⇒ Concours Fr. 400.- demi-jour; Fr. 700.- jour entier Encaissement par secrétaire de concours sur place; montant dû par l'organisateur du concours</p> <p>⇒ Inscription des juments Fr. 100.- juments Stud-book CH Fr. 300.- juments Stud-book importées Fr. 500.- Registre et registre des croisements Encaissement par la gérance: facturation au propriétaire de la jument</p>
<p>Experts</p>	<p>2 experts de la FECH lors des concours (Régions périphériques: réglementation spéciale)</p>